

**13<sup>ème</sup> SKIATHLON CENISE-BARGY – DIMANCHE 27 JANVIER 2008**  
**REGLEMENT DE L'EPREUVE**

• **ARTICLE 1**

Pour participer à la Cenise-Bargy, il faut être en possession d'une assurance personnelle (carte CAF, licence FFME, licence FFS, ou autre). Les non licenciés ont obligation de prendre une assurance journée proposée par le Comité d'Organisation (3 €).

• **ARTICLE 2**

L'épreuve est réservée à des personnes en bonnes conditions physiques. Les participants devront fournir un certificat médical de moins d'un an les autorisant à participer à des courses de ski de montagne et/ou de ski de fond.

• **ARTICLE 3**

Les concurrents doivent respecter les horaires établis.

• **ARTICLE 4**

Les concurrents doivent respecter l'itinéraire qui sera balisé et passer obligatoirement aux différents points de contrôle.

• **ARTICLE 5**

Skis nordiques interdits.

• **ARTICLE 6**

L'aire de change est réservée aux concurrents individuels. Ces coureurs ne bénéficieront d'aucune aide pour le changement de matériel dans l'aire de change.

• **ARTICLE 7**

Tout concurrent en difficulté peut abandonner à son initiative ou être contraint à interrompre sa course par le Comité d'Organisation, s'il est jugé trop fatigué ou trop inexpérimenté. L'abandon ou la mise hors course se fait à un point de contrôle sauf cas de force majeure.

• **ARTICLE 8**

Tout concurrent étant sur le point de se faire doubler ne doit pas gêner celui qui le double.

• **ARTICLE 9**

Tout coureur est tenu de venir au secours d'une personne en danger. Le jury de course appréciera le temps à décompter lors d'une assistance.

• **ARTICLE 10**

Pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve, il faut être né(e) obligatoirement avant le 1er janvier 1992. Les mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale.

• **ARTICLE 11**

Le dossard fourni par l'organisation devra être porté de façon à être visible pendant toute la durée de la course et remis à l'organisation sur l'aire d'arrivée en échange du lot souvenir.

• **ARTICLE 12**

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours et le règlement de l'épreuve pour des raisons de sécurité.

- **ARTICLE 13**

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement ainsi que des décisions du Comité d'Organisation. Le non-respect du règlement entraîne la disqualification du compétiteur (et de son équipe) qui ne pourra pas être classé et qui ne pourra prétendre à participer au tirage au sort.

Seul le temps global compte pour le classement, les temps détaillés pour chacun des parcours n'étant qu'indicatifs, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation de la part des coureurs.

Les participants seront classés dans les catégories suivantes :

- ✓ Individuelle Homme
- ✓ Individuelle Femme
- ✓ Equipe Homme (2 ou 3 participants)
- ✓ Equipe Femme (2 ou 3 participants)
- ✓ Equipe Mixte (2 ou 3 participants)

**Les trois parcours sont identiques pour toutes les catégories.**

- **ARTICLE 14**

Les prix seront remis aux vainqueurs de chaque catégorie au moment de la proclamation des résultats, ils ne pourront en aucun cas être réclamés en cas d'absence sur le podium.

Le tirage au sort des lots est réservé exclusivement aux concurrents physiquement présents.

- **ARTICLE 15**

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas de non-participation, sauf si le désistement parvient à l'Association Cenise-Bargy, B.P.10 – 74 130 MONT-SAXONNEX, par lettre recommandée, avant le vendredi 25 janvier 2008.

**PROGRAMME DIMANCHE 27 JANVIER 2008**

- ❑ 7 HEURES accueil des concurrents à la salle des fêtes de Mont-Saxonnex, vérification des assurances et des licences, remise des dossards, petit-déjeuner.
- ❑ 9 HEURES départ en ligne dans le village
- ❑ à partir de 12 HEURES arrivée prévue des coureurs, repas servi à la salle des fêtes, repas servi à tous les concurrents. Possibilité pour les accompagnateurs d'acheter des tickets repas au prix de 15 € dans la limite des places disponibles.
- ❑ 14 HEURES proclamation des résultats et tirage au sort des dossards.